



SERVICE COMMUN VOIRIE

Tél. : 02 47 23 47 68

voirie@ville-amboise.fr

ENCOMBREMENT DE LA VOIE PUBLIQUE

DEMANDE TEMPORAIRE D'AUTORISATION DE VOIRIE POUR OBSÈQUES

Nom du défunt :

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

Zone de stationnement neutralisée :

Date et heure :

A Amboise,

Le :

Signature de l'intervenant ou de son représentant :

La matérialisation de(s) emplacement(s) est à votre charge ou à celle du presbytère. L'arrêté doit être affiché 48h avant avec la signalétique nécessaire dans le cadre de la réservation des stationnements.